

de Québec, peut-il supplier ce dernier de ne pas agir de la même façon que lors de l'augmentation de \$10 aux pensionnés?

(Traduction)

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de souligner les excellents rapports qui existent entre le présent gouvernement et le gouvernement de la province de Québec (*Exclamations*) et je ferai tout mon possible pour que ces rapports soient maintenus.

#### VENTILATION DES RECETTES DE LA TAXE DE VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. V. Pugh (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Le ministère des Finances a-t-il dans ses dossiers le chiffre des recettes que la Couronne a retirées de la taxe de vente établie dans le budget de 1963 et, notamment, fait-il la ventilation...

**Des voix:** Règlement!

**M. Pugh:** Un simple oui ou non fera l'affaire. Le ministère fait-il une ventilation indiquant le montant versé par l'industrie forestière et les fournisseurs de matériaux de construction dans tout le Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! C'est une question qu'il faut inscrire au *Feuilleton*.

**M. Pugh:** En toute déférence, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député ne s'attend certainement pas que le ministre puisse répondre sans préavis à une question aussi détaillée.

**M. Pugh:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, elle n'exige qu'une réponse directe, par oui ou par non. Le ministère a-t-il ces données dans ses dossiers?

#### LES POSTES

##### UTILISATION DES POSTES POUR LA DISSÉMINATION DE PAMPHLETS RACISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le très honorable chef de l'opposition m'a posé deux questions. Je lui ai fourni l'assurance que j'y répondrais le plus tôt possible. Il a demandé si j'avais des renseignements au sujet d'une certaine case postale, à savoir la case n° 22, bureau de poste «E», à Toronto (4). Il a demandé si l'on avait appelé mon attention sur cette case et si celle-ci avait été fermée. Je lui ai dit que j'avais reçu des renseignements d'un membre de la tribune des journalistes, mais que je n'avais pas la certitude qu'il s'agissait de la même case.

Depuis, j'ai pu vérifier que la case qu'a mentionnée mon très honorable ami est celle sur laquelle le membre de la tribune des journalistes avait appelé mon attention. Les enquêtes que nous avons menées montrent que la case n° 22 était louée en 1961 à un citoyen âgé de la ville de Toronto, qui a fourni d'excellentes références aux autorités postales. La seule insinuation que la case en question puisse avoir été utilisée autrement que pour des fins légitimes est venue du membre de la tribune des journalistes et de mon très honorable ami. On n'a fait parvenir aux autorités postales aucun renseignement qui justifierait la fermeture de cette case où une intervention dans l'usage qu'en fait celui qui l'a louée et qui l'utilise depuis trois ans.

Sur le même sujet, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire qu'au cours de leur enquête, les autorités postales de Toronto ont appris l'autre jour qu'en plus de la case postale n° 431, qui a été fermée le 13 janvier, et de la case de St. Catharines, que j'ai citée précédemment, le jeune homme de 19 ans que j'ai mentionné la semaine dernière en répondant à une question du très honorable chef de l'opposition, avait loué une troisième case postale à Toronto, qui a également été utilisée pour la diffusion de ces pamphlets inadmissibles. Cette dernière case a aussi été fermée il y a quelques jours.

#### LE TRANSPORT AÉRIEN

##### MÉMOIRE DU MANITOBA TOUCHANT LE PROGRAMME NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et découle d'une question semblable posée par l'honorable représentante de Winnipeg-Sud (M<sup>me</sup> Konantz) il y a environ une semaine au sujet d'un mémoire présenté par le gouvernement du Manitoba relativement à notre politique nationale en matière d'aviation. Le ministre assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement consultera cette province avant d'arrêter sa ligne de conduite nationale en matière d'aviation?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, à mon avis, on ne saurait s'attendre que cette question fasse l'objet d'une conférence fédérale-provinciale; cependant, je serais bien aise, évidemment, de connaître les points de vue de tout gouvernement provincial et de tous ceux qui s'intéressent à notre politique nationale en matière d'aviation. Je tiens à signaler à l'honorable représentante que j'ai écrit à M. Evans après avoir pris connaissance de son mémoire pour lui demander quelques exemplaires supplémentaires de ce rapport,